



banguka@tutsi.org

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR
LA SECURITE ET LA SOLIDARITE DE LA
COMMUNAUTE TUTSI DU BURUNDI
« SurvIT- Banguka ».



BENELUX

REPUBLIQUE DU BURUNDI

DECLARATION N°001

Bruxelles, 18 mai 2007

E-mail: banguka@tutsi.org
Site web: <http://www.tutsi.org>

SurvIT

Banguka



banguka@tutsi.org

1. L'Association Internationale pour la Sécurité et la Solidarité de la Communauté Tutsi du Burundi vient de prendre connaissance du Mémoire rendu public le 05 mai de cette année par le Président du parti CNDD-FDD, parti au pouvoir. Ce document cache mal la position du pouvoir en place en faveur du pardon massif demandé ou pas, et les dangereuses manœuvres de contourner la justice pour les crimes graves et répétitifs commis au Burundi.
2. Le moment de publier ce mémorandum n'est pas choisi au hasard. En effet, on attend au Burundi le Représentant mondial des Droits de l'homme à la veille de la tenue d'une session des bailleurs de fonds à Bujumbura. La première fuite en avant a été de dépêcher à la rencontre du dit Représentant trois personnalités du parti au pouvoir pour briefing.
3. Il y a quelques temps, les pourparlers entre une délégation des Nations Unies et celle du gouvernement du Burundi n'ont rien donné comme résultat consensuel pour la mise en place de la Commission Vérité - Justice Réconciliation tant prônée par l'ONU et tous les hommes et femmes épris de paix, de justice et de lutte contre l'impunité dans notre pays et dans le monde entier. Le gouvernement préfère quant à lui la Vérité Pardon Réconciliation et ne veut pas entendre parler de la version onusienne incluant Justice on ne sait pas trop pourquoi !
4. Le Président du parti CNDD-FDD, parti au pouvoir vient d'emboîter le pas à la délégation du gouvernement en prenant position en faveur du pardon de masse et en reléguant au second plan l'aspect judiciaire. Ainsi, il trouve qu'il est important que la mission de la CVR soit dissociée de celle du Tribunal pénal spécial pour le Burundi déclare-t-il « pour permettre à l'auteur de se confesser, de plaider contre lui-même, ou de collaborer, et de cette manière, de faire éclater la vérité au grand jour ».
5. Ce mémorandum confirme fort bien la volonté du parti au pouvoir de traduire ce qu'on a appelé dans un passé très récent amnistie provisoire en amnistie générale de ceux qui ont commis des crimes les plus odieux et inamnistiables tels que le génocide et d'autres crimes contre l'humanité.

Le même mémorandum d'ajouter : « *le CNDD-fdd propose de privilégier le pardon mutuel qui est la voie la mieux indiquée pour garantir la réconciliation nationale et une paix durable au Burundi* ». Comment peut-on envisager une paix durable qui n'est pas fondée sur la justice dans un pays qui a connu des crimes d'allure génocidaire ? Est-ce possible de parler de paix durable alors que la justice est pour le gouvernement le cadet de ses soucis ? Une position qui met en avant les intérêts du coupable, et du coup, qui ignore l'existence de la victime ! Qui envisage le pardon avant la justice même pour celui ou celle qui ne le demande pas ! Cela s'appelle ignorer l'existence de l'Autre, l'Autre toi-même, l'Autre avec qui Tu dois composer pour construire un avenir meilleur.



banguka@tutsi.org

6. Le fondement de la paix durable pour un pays aussi profondément divisé que le Burundi, c'est la vérité dépourvue de toute hypocrisie, la justice sans discrimination aucune et le pardon pour celui ou celle qui le demande, le cas échéant, qui le mérite. Ce n'est pas un sens unique. C'est dans les deux sens.

A cet effet, la Constitution burundaise en son article 3, alinéa 6 prévoit que les Institutions ont pour missions prioritaires de : « Lutter contre l'impunité des crimes et promouvoir une justice équitable et réconciliation ». La paix durable a un prix : il faut rendre la justice ; et c'est à ce prix incontournable que la reconstruction nationale et le développement sont possibles.

- 7 L'Association Internationale pour la Sécurité et la Solidarité de la Communauté Tutsi du Burundi réitère son souhait de voir créer une Commission vérité justice réconciliation au Burundi, sans quoi la paix durable s'avère peu possible.

Nous restons convaincus que, dans un pays comme le Burundi, où les divisions restent ce qu'elles sont, où le génocide a élu domicile, où les droits humains sont bafoués même au grand jour, la justice équitable est une priorité.

L'Association Internationale pour la Sécurité et la Solidarité de la Communauté Tutsi demande aux Burundais épris de paix, qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur de leur pays, qu'ils soient aux partis politiques ou organisés en société civile, de réclamer cet impératif à la paix. La reconstruction et le développement national en sont subséquents

Aux organisations internationales telles que l'ONU, les Organisations des Droits de l'homme, l'Union Africaine, nous lançons un vibrant appel pour votre soutien de l'idéal : la justice équitable. C'est à ce prix que le Burundi retrouvera la paix.

Philippe Ndagijimana,

Président de la Section SurviT-Banguka du Benelux



banguka@tutsi.org